

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
Réfection et travaux de pavage  
2023-03

DEMANDE DE SOUMISSION

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour la réfection et des travaux de pavage. Le tout tel que plus amplement décrit au document d'appel d'offres.

DOCUMENTS

Les entreprises intéressées par cet appel d'offres peuvent se procurer les documents de soumission à compter du **9 mars 2023** en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO), en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 514 856-6600 (région de Montréal) ou pour l'extérieur, sans frais au 1 866 669-7326. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Seuls sont autorisés à soumissionner les fournisseurs ou entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec Madame Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, à l'adresse courriel suivante: [greffe@charlemagne.ca](mailto:greffe@charlemagne.ca)

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et identifiées telles que mentionnées au document d'appel d'offres seront reçues jusqu'à **11h00, le 11 avril 2023**, à l'hôtel de ville situé au 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, Québec, J5Z 1W8. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure limite.

La Ville de Charlemagne ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Charlemagne, ce 9 mars 2023



Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 9 mars 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 9 mars 2023.



Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière